



ANNEXE 2

DEMANDE D'AUTORISATION SPÉCIALE DE PRÉLÈVEMENT DE NAISSAINS ET DE JUVÉNILES D'HUÎTRES CREUSES (*Crassostrea Gigas*) PAR UN PÊCHEUR A PIED PROFESSIONNEL

Le présent document constitue la demande d'autorisation de prélèvements de naissains (taille inférieure à 1,5 centimètre) et/ou de juvéniles (taille comprise entre 1,5 et 4 centimètres) par les pêcheurs à pied professionnels sur les gisements naturels d'huîtres creuses (*Crassostrea gigas*) du littoral de la région Bretagne.

Elle doit être adressée à la direction départementale des territoires et de la mer (délégation à la mer et au littoral) du département dans lequel le demandeur envisage de pratiquer principalement son activité.

DEMANDEUR

NOM Prénom.....

Raison Sociale.....

Adresse du siège de l'entreprise.....

N° SIRET.....Code. NAF.....

N° de marin (ou N° MSA).....

N° PAP.....

N° Tel ou portable.....Fax.....

Secteur (s) visé (s) par les prélèvements (référence ou localisation du gisement)

.....
.....
.....
.....

DATE.....SIGNATURE.....

Éléments d'information et documents à joindre à la demande (en cas de renouvellement, ne pas joindre les justificatifs déjà joints à la demande initiale) :

- Photocopie de la carte nationale d'identité du chef d'entreprise de pêche à pied ;
- Justificatif d'identification du chef d'entreprise de pêche à pied auprès d'un régime de protection sociale (ENIM ou MSA) ;
- Photocopie du permis de pêche à pied professionnelle ;
- Photocopie de la / des licences de pêche à pied délivrée(s) par le CRPMEM Bretagne
- Une enveloppe format 23cmx16cm comportant l'adresse postale de l'entreprise de pêche à pied concernée, et affranchie au tarif en vigueur.